

INSTRUCTIONS DE COURSE - RAID EMERAUDE

Les 29 ET 30 juin à SAINT-LUNAIRE

Grade 4 – CATAMARANS

Organisé par le YCSL

YACHT CLUB DE SAINT-LUNAIRE

Préambule

L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes

- **F18**
- **Inter série CATAMARANS**
- **VIPER (NATIONAL)**

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence FFVoile 2024 « compétition » signée

OU

- Leur licence FFVoile 2024 « sport » signée accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ou d'un certificat médical enregistré, ou d'un questionnaire médical sur l'espace licencié sur www.ffvoile.fr
- Une autorisation parentale pour les mineurs

Les concurrents étrangers devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros. Ils doivent également apporter la preuve qu'ils sont en règle avec leur Autorité Nationale ou présenter une licence FFVoile 2024 « compétition » comme précisée auparavant.

Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile.

Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents présenteront à l'autorité organisatrice une copie valide de leur certificat de jauge.

1 REGLES.

1.1 La régata sera régie par:

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021/2024 (RCV)
- le règlement pour prévenir les abordages en mer (RIPAM).
- les règles d'équipement des Voiliers (REV) en cours de validité,
- les règles de classe, sauf l'une quelconque d'entre elles si elle est modifiée par les présentes Instructions Générales de Course (IC),
- l'Avis de Course,
- les présentes IC, et annexe(s) et leurs éventuels avenants,
- La langue officielle de l'épreuve est le français.

1.2 Les règles de course modifiées par les présentes Instructions Générales de Course sont : Signaux de course, 28.1, 29.1, 30.1, 30.2, 30.3, 30.4, 32, 35, préambule du chapitre 4, 44.2, 60.1.a, 61.1.b, 61.3, 62, 63.1, 66, A4 et A5 ;
Les règles de classe modifiées sont : les règles de jauge.

1.3 En application de l'article 20.3. (d) (i) du Code de Publicité (ISAF), chaque bateau devra porter à l'extérieur de ses coques, dans les 25% avant, les autocollants fournis par l'organisateur lors de l'inscription.

La pose ainsi que l'entretien de ces marques sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire les remplacer. L'épreuve est courue sous la catégorie C de publicité.

1.4 Jauge. Le compas électronique est autorisé, ceci modifie si nécessaire les règles de jauge de classe.

1.5 Règle de protection environnement : un bateau ne doit jeter aucun détritrus dans l'eau. Les détritrus peuvent être déposés à bord des bateaux d'accompagnement ou des bateaux de l'organisation.

2 AVIS AUX CONCURRENTS.

Les avis aux concurrents sont affichés sur le tableau officiel situé sur la baie vitrée du Club House à St-Lunaire.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE.

- 3.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard une heure avant le premier départ prévu, le jour de son entrée en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 3.2 Conformément à la RCV 90.2(c), des modifications orales aux IC pourront être faites sur l'eau. Un arbitre ou un membre de l'autorité organisatrice (AO) les communiquera à chaque équipage qui devra accuser réception.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE.

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le Quart Nord-Ouest du Club House.
- 4.2 Signaux.
 - Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amenée de l'Aperçu,. Ceci modifie Signaux de course.
 - Le pavillon "Aperçu" sur "H" avec deux signaux sonores (un signal sonore lors de l'amenée) signifie : "La course est retardée, il est interdit aux concurrents de se mettre à l'eau ; le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 30 minutes après que l'"Aperçu" sur "H" aura été amené. Ceci modifie "Signaux de Course ».
 - Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40.1 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5 PROGRAMME DES COURSES.

Vendredi 28 juin

- Accueil des concurrents et confirmation des inscriptions de 14h00 à 19h00 Club House

Samedi 29 juin

- Accueil des concurrents et confirmation des inscriptions de 7h00 à 9h30 Club House
- Briefing des équipages : 12h00, un membre de chaque équipage a l'obligation d'y assister
- Départ de la 1ère course à 13h00, courses à suivre
- Soirée des Equipages à partir de 19h00 sous les tentes

Dimanche 30 juin

- Briefing des équipages à 9h00, un membre de chaque équipage a l'obligation d'y assister
- Départ de la 1ère course du jour + courses éventuelles à suivre à 10h00
- Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h.
- Remise des prix à 17h00.

- 5.1 Le nombre de courses prévu au programme est laissé à l'appréciation du Comité de Course ;
- 5.2 Après l'arrivée d'une course, si le pavillon « L » est hissé sur le bateau comité, il y aura une autre course à suivre.

6 PAVILLON(S) DE CLASSE.

- **F18 : pavillon Blanc, C1 : Pavillon Violet, C3 : jaune**
- Un ruban de même couleur que les pavillons de classe attaché à la latte supérieure remis à l'inscription, distingue les séries.

7 ZONES DE COURSE.

L'emplacement de la zone de course globale est précisé dans l'**Annexe Zone de course**

8 LES PARCOURS.

- 8.1 Description.

Les parcours sont décrits dans l'**Annexe parcours** qui préciseront l'ordre dans lequel les marques doivent être passées ou contournées, le côté requis de chaque marque, ainsi que la longueur approximative du parcours.
- 8.2 Marque de dégagement.
 - L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement.
 - Le pavillon VERT hissé signifie : contournez la bouée de dégagement en la laissant à Tribord. L'absence de pavillon VERT signifie : contournez la bouée de dégagement en la laissant à Bâbord. Ceci modifie Signaux de course.
- 8.3 Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau du comité de course pourra afficher le cap compas approximatif du premier bord du parcours.

- 8.4 A une porte, les bateaux doivent passer entre les marques formant la porte depuis la direction de la marque précédente.
- 8.5 Réduction de parcours après le départ. Voir également les articles , 13.3, 24.2 et 24.3 des IC.
- (i) Hormis les conditions de l'article 8.1(iii), application de la règle 32 des RCV.
 - (ii) Le pavillon "L" envoyé sur le bateau comité de course signalant la réduction de parcours signifie : "Un nouveau départ peut être donné à cette marque, les concurrents devront alors terminer le parcours tel que défini initialement".
 - (iii) Pour le classement général les temps des courses seront alors cumulés.
 - (iiii) POINTAGE OFFICIEL AUX MARQUES.
- Aux marques comportant un astérisque (*) dans l'Annexe parcours, si un bateau du comité de course arborant le pavillon Z (modification des signaux de course) se tient près de la marque du côté parcours, (la marque gardant son côté requis), il effectue un pointage officiel des concurrents. Le bateau comité pourra émettre des signaux sonores répétitifs à l'approche des concurrents.
 - Si après le passage de cette marque la course ne peut être terminée normalement (pour n'importe quelle raison), le pointage effectué à cette marque sera compté comme ordre d'arrivée de la course. Le pointage sera effectué en application de la définition de Finir des RCV. Les concurrents devront continuer leur course.
 - Si par la suite, le Comité de course décide d'arrêter la course (pour n'importe quelle raison) il arbore les pavillons Aperçu sur S (modification des signaux de course) signifiant :
 - La course est arrêtée, le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ; tout événement susceptible de donner lieu à une Réclamation (entre concurrents ou concurrents et comité) survenant après le passage de cette ligne ainsi validée comme ligne d'arrivée de la course sera réputé être survenu alors que les bateaux concernés ne sont plus en course.
 - Le comité de course pourra confirmer ces indications par V.H.F, mais l'absence d'information par VHF ne pourra donner lieu à une demande de réparation.

9 MARQUES.

Toutes les marques sont définies dans l'Annexe Parcours

Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque tel que prévu dans le § 13.2 des IC.

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES.

Voir Annexe parcours

11 LE DEPART.

11.1 Procédure de départ : Le départ sera donné en application de la règle 26 des RCV :

MINUTES AVANT LE SIGNAL DE DEPART	SIGNAL VISUEL	SIGNAL SONORE	SIGNIFICATION
5	Pavillon de classe envoyé	UN	Signal d'avertissement
4	Pavillon préparatoire envoyé	UN	Signal préparatoire
1	Pavillon préparatoire affalé	UN LONG	Une minute
0	Pavillon de classe affalé	UN	Signal de Départ

11.2 Description de la ligne de départ. La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et par le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.

En cas de difficulté, le bateau comité de course pourra maintenir sa position sur la ligne à l'aide du moteur.

11.3 Position de la ligne de départ. Elle est définie dans l'**Annexe parcours**.

11.3.1 Ligne de départ modifiée : Le comité de course se réserve le droit de modifier cette position. Les concurrents en seront informés par l'envoi sur le bateau comité du pavillon "L" qui signifie "La position de la ligne de départ est déplacée, suivez ce bateau en convoi" (modification de signaux de course). Ce convoi doit être effectué à proximité du bateau comité. Le non-respect de cette consigne pourra entraîner pour l'équipage concerné une disqualification.

La procédure de départ débutera 1mn après l'amenée du pavillon "L". Cette nouvelle ligne de départ sera matérialisée par une bouée cylindrique jaune et le mât portant le pavillon orange sur le bateau comité de course. Le numéro de la première marque sera affiché sur le bateau comité.

11.4 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ en s'en tenant à au moins 100 mètres.

11.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ recevra du comité de course le score correspondant à DNS. Ceci modifie les règles A4 et A5.

12 BATEAUX POINTEURS AUX MARQUES.

Des bateaux pointeurs peuvent être stationnés à proximité de chaque marque. L'absence de bateau pointeur aux marques ne peut donner lieu à demande de réparation. Ceci modifie la règle 62.1 (a).

13 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS.

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. (parcours construits)

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la règle 28.1.

13.3 Aux marques comportant un astérisque(*) dans l'annexe parcours, il pourra y avoir réduction de parcours, soit :

- a. en ayant ensuite à rejoindre directement la zone d'arrivée initialement prévue sans tenir compte de marques de parcours initialement positionnées entre cette marque et la zone d'arrivée normale. Dans ce cas, un pavillon « C » sera envoyé.
- b. en ayant à rejoindre la ligne d'arrivée en tenant compte des marques de parcours indiquées aux concurrents dans l'annexe parcours. Dans ce cas, le bateau du comité de course arborera le pavillon "O". Toutes les marques seront alors à contourner du côté requis.
- c. une réduction selon la règle 32 des RCV.

14 L'ARRIVEE

14.1 Description. Sauf définition différente précisée en **Annexe Parcours**, les extrémités de la ligne d'arrivée sont définies par un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée définie en annexe.

14.2 Position. La position de la ligne d'arrivée du parcours normal est définie dans l'Annexe parcours. En cas de difficulté, le bateau comité de course pourra maintenir sa position sur la ligne à l'aide du moteur.

15 SYSTEME DE PENALITE.

15.1 Pénalités applicables :

- **Les pénalités mentionnées dans les présentes IC, peuvent être exprimées en temps ou en pourcentage de temps.**
- **Pour les courses en inter série, il s'agit du temps compensé, pour les courses en classe monotype, il s'agit du temps réel.**

15.2 Barème des pénalités :

a. **DNC, DNS, RET, DNF** : Temps du dernier bateau de sa série ayant fini après avoir effectué le parcours + 15%, ceci modifie la règle A4.2.

b. **DSQ** : Temps du dernier bateau de sa série ayant fini après avoir effectué le parcours + 15%,

c. **Infraction aux règles : 29.1 ou 30.1 ou 30.2 ou 30.3 ou 30.4 :**

- **OCS : temps de course réalisé par le bateau + 30 min (ceci modifie 29.1, 30.1 et A.4),**
- **ZFP : temps de course réalisé par le bateau + 30 min (ceci modifie 30.2),**
- **BFD et UFD : temps de course réalisé par le bateau + 60 min (ceci modifie 30.3 et 30.4).**

La pénalité effective étant limitée par l'obtention d'un temps global de course ne dépassant pas celui des DSQ.

d. **Défaut d'émargement** : chaque pénalité (Cf. article 19) correspond en temps, à 15 minutes.

e. **Après instruction, infraction à une règle du chapitre 2** : non réparée mais reconnue avant instruction, la pénalité ne sera pas inférieure à 25% de son temps réel de course. La même infraction non reconnue avant instruction (DSQ au sens de l'alinéa (b)).

f. **Après instruction, Infraction aux autres règles que celles du chapitre 2** : non réparée mais reconnue avant instruction en le déclarant par écrit dans le délai prescrit par les IC, la pénalité sera laissée à l'appréciation du comité de réclamation, mais ne sera pas inférieure à 10% de son temps réel mis pour effectuer le parcours. Pour la même infraction, non reconnue, et établie, la pénalité ne sera pas inférieure à 30% de son temps réel mis pour effectuer le parcours.

16 HEURES ET TEMPS LIMITES.

- 16.1 Les temps limites sont les suivants :
- Pour le premier bateau pour finir la course, pas de temps limite
 - Temps limite après le 4^{ème} de chaque série : 45 minutes

17 RECLAMATIONS, ET DEMANDES DE REPARATION.

- 17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de course. Les Réclamations doivent y être déposées dans le temps limite du dépôt des Réclamations.
- 17.2 Pour chaque classe, le temps limite du dépôt des réclamations est de 30 minutes après que le dernier bateau de la classe (ou série) a fini la dernière course du jour.
- 17.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite du dépôt des réclamations pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties prenantes ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du comité de réclamation, dont l'emplacement sera précisé sur ces avis.
- 17.4 Les intentions de réclamations du comité de course ou du comité de réclamation seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1 (b). Si le comité de course est empêché de déposer ses réclamations dans le délai prescrit en 17.2, les concurrents seront informés par affichage de la durée de prolongement du délai de dépôt des réclamations du comité de course. (Ceci modifie les règles 61.1 (b) et 61.3 des RCV)
- 17.5 Instruction : dans la mesure du possible, les réclamations seront jugées le jour même; en cas d'impossibilité elles seront jugées à l'issue de la régata et les concurrents en seront informés par affichage.
- 17.6 Les infractions aux instructions 1.5, 11.4, 15.1.2, 19, 20.2, 23, 24 et 25 ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1 (a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le comité de Réclamation le décide.
- 17.7 Le dernier jour de la régata, toute demande de réparation doit être déposée dans le temps limite (RCV 61.3 ou IC) pour un incident connu plus de 30 minutes avant ce temps limite ; et 30 minutes, au plus tard, après connaissance de l'incident si la connaissance de l'incident est plus tardive. Ceci modifie RCV 62.2. Toute demande de réouverture doit être déposée pas plus de 30 minutes après que la partie le demandant a été informée de la décision ce même jour, ceci modifie la règle RCV66.

18 CLASSEMENT

- 18.1 Le classement s'effectuera en temps cumulé par addition des temps réels (monotypie) ou temps compensés (Intersérie) réalisés, dans chaque course courue et validée, augmentés si nécessaire, des éventuelles pénalités applicables de chaque course.
- 18.2 Toutes les courses courues et validées sont prises en compte pour le classement.
- 18.3 Nombre de courses devant être validées pour valider l'épreuve : 1 (une course)
- 18.4 Un résultat VIPER distinct sera effectué pour établir le classement du National.

19 REGLES DE SECURITE.

- 19.1 Un système d'émargement sera mis en place sous le chapiteau de l'organisation
- 19.1.1 Il est obligatoire avant le départ sur l'eau et au retour à terre. Au départ, il est ouvert 1 heure avant le 1er signal d'avertissement du jour et au retour il est clos à l'heure limite de dépôt des réclamations.
- 19.1.2 Le non-respect de chaque émargement entraînera une pénalité appliquée à la course du jour la plus proche, courue par le concurrent, et ceci sans instruction (modification de la règle 63.1 des RCV). Le non-respect des contrôles sortie et retour entraîne la même pénalité à toutes les courses du jour. Pénalités mentionnées en 15 de ces IC.
- 19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Un canal de vacation radio pourra être indiqué en annexe.

20 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT.

- 20.1 Le remplacement de concurrents doit être demandé par écrit et ne sera autorisé qu'avec l'approbation préalable du comité de course.
- 20.2 Le remplacement d'équipement endommagé sera limité aux avaries jugées irréparables sur des matériels limités et ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course.

21 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT.

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux IC.
- 21.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, s'il y a lieu, et tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel, au plus tard deux heures avant l'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course. Sauf prescriptions contraires en annexe, les réclamations concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés sont admises jusqu'à 2 heures après l'heure limite d'affichage. En cas de circonstances exceptionnelles, le comité de réclamation pourra accepter le dépôt plus tardif d'une telle réclamation, mais pas au-delà de l'heure limite de dépôt des réclamations du premier jour.
- 21.3. Contrôles sur l'eau : Sur ou à proximité de la ligne d'arrivée, un bateau du comité de course arborant le pavillon "J" du code international signifie "Venez à portée de voix pour vérifier votre éventuelle convocation à un contrôle de jauge sur l'eau".
- 21.4. Contrôle à terre : Dès, leur retour à terre les équipages sont tenus de consulter le panneau officiel pour vérifier leur éventuelle convocation à la jauge.

22 BATEAUX OFFICIELS.

Les Bateaux Officiels arboreront une flamme rose.

23 BATEAUX ACCOMPAGNEURS.

- 23.1 Application de la charte des entraîneurs. Ils doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe (ou série) à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 Les bateaux accompagnateurs seront identifiés avec une flamme rouge.

24 SECURITE.

- 24.1 Des consignes particulières peuvent être précisées en annexe, notamment relativement à une surveillance des équipages entre eux.
- 24.2 Réduction ou Annulation d'une course après le départ.
En cas d'annulation d'une course, ou de réduction, après le départ par le comité de course, le reste du parcours sera effectué en convoi en navigation groupée.
Les concurrents devront se conformer aux directives du comité de course,
- 24.3 Demande d'abandon d'un ou de plusieurs équipages par le comité de course.
- Pour des raisons de sécurité, le comité de course se réserve la possibilité de demander, à une marque, à un (des) concurrent(s) attardé(s) d'abandonner la course soit en regagnant directement la ligne d'arrivée soit en étant pris en remorque. Cette décision peut intervenir au delà de 30 minutes après le passage, à cette marque, du 1er concurrent de la série concernée.
 - Lorsque cette obligation s'applique, le bateau du comité de course, à la marque, arbore un pavillon "K" et signale l'opération par des signaux sonores répétitifs (ceci modifie signaux de course).
 - Le(s) concurrent(s) concerné(s) par cette décision du comité de course devra (ont) passer entre le bateau comité et la marque (modification de R28), suivre les instructions du comité de course, et se conformer aux injonctions du commissaire de course.
 - Le(s) concurrent(s) concerné(s) par cette action du comité de course sera (ont) classé(s) après les concurrents ayant réalisé le parcours normal, et dans leur ordre de passage à cette marque (modification de R 35, A4 et A5). Après leur passage de marque, ils rejoindront directement le lieu d'atterrissage initialement prévu, mais ne devront pas franchir la ligne d'arrivée prévue initialement pour cette course. La première infraction à cette règle entraînera pour la course concernée, après instruction, la disqualification du (des) concurrent(s) concerné(s) ; une deuxième infraction à cette règle entraînera pour le(s) concurrent(s) concerné(s) une disqualification sur les différentes courses de l'épreuve.
 - Le temps de course (fictif) des concurrents concerné correspondra à leur temps au passage de la marque, multiplié par un coefficient suffisant lié au pourcentage de parcours restant à couvrir, temps fictif supérieur au temps du dernier de leur série ou classe ayant effectué le parcours complet.

- A partir du classement provisoire ainsi obtenu, le score définitif de la course, pour les bateaux DNF, est établi ensuite en application de l'article 15 des présentes IC.

24.4 Matériel de sécurité : Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par les règles de classes, et par la réglementation en vigueur. Durant toute l'épreuve le port de la brassière est obligatoire. De plus l'équipement de sécurité suivant pourra être contrôlé ou mesuré :

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

- 1 pagaie d'un mètre au moins
- 1 bout de remorquage à poste de 15m de long et 6mm de diamètre minimum
- 1 bout de redressage à poste de 4m de long et de 10mm de diamètre minimum
- 2 brassières homologuées ou certifiées CE et combinaison iso thermique
- 2 bâtons de schimiolum ou 2 flashes lights portés par l'équipage pendant toute la durée des parcours.
- 2 feux rouges à main accessibles sur le bateau.
- 1 couteau à poste sur la martingale.

EQUIPEMENT CONSEILLE :

- 1 VHF portable bloquée sur le 72 organisation et 16 CROSS
- 1 téléphone portable (dans une pochette étanche) avec 2 numéros en mémoire :
- Organisateur : Comité de Course (Numéro donné pendant le briefing)
- CROSS : 196

24.5 Balisage maritime : Le respect du balisage maritime relève de l'entière responsabilité de chaque skipper.

26 COMMUNICATION RADIO RCV 41.C

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables

27 PRIX.

Des prix seront distribués comme précisé en annexe.

28 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Cf. article 20 annexe K règles de course World Sailing

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir RCV4, décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel de blessures ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata

Corps Arbitral :

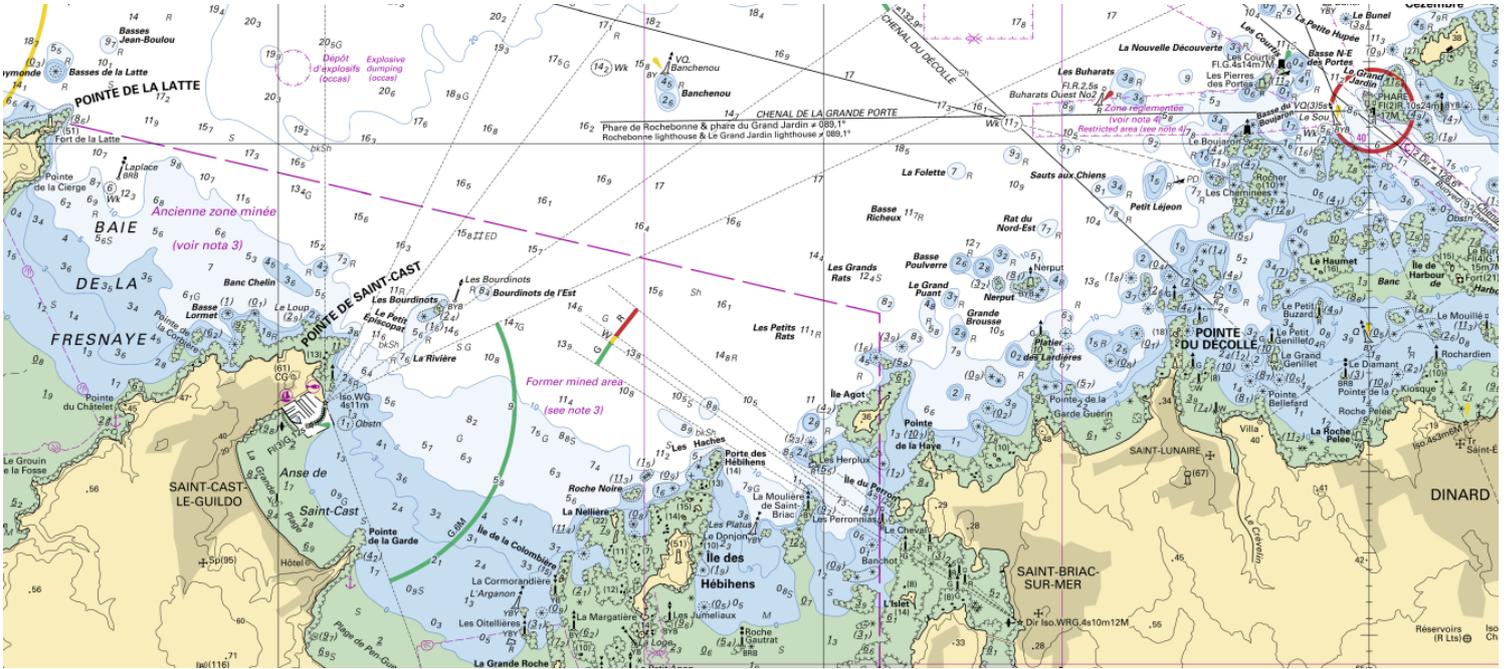
Président du comité de course : Hervé DESPRES

Président du Jury : Patrick CELTON

ANNEXE ZONE DE COURSE



Les cartes qui vous sont fournies ne sont ni des documents officiels, ni des cartes de navigation. Elles servent uniquement à « schématiser » le parcours.



Horaire des marées à Saint-Malo

Samedi 29 Juin 2024 UTC+2 Semaine 26

48°38' N
2°00' W

Lever du soleil : 06h10

Dernier croissant de lune

Coucher du soleil : 22h12

	Coef.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
PM	65	01h06	06h58	01h09	10,57m	7,52m	0,63m	1,88m	3,76m
BM		08h04	05h33	00h55	3,05m	7,09m	0,59m	1,77m	3,55m
PM	62	13h37	06h52	01h08	10,14m	6,59m	0,55m	1,65m	3,30m
BM		20h29			3,55m				

Dimanche 30 Juin 2024 UTC+2 Semaine 26

48°38' N
2°00' W

Lever du soleil : 06h10

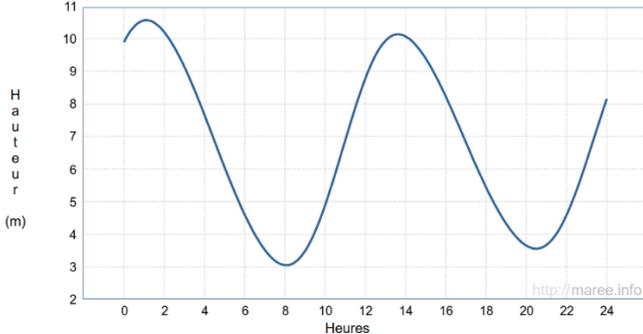
Dernier croissant de lune

Coucher du soleil : 22h12

	Coef.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
PM	60	02h06	06h56	01h09	10,22m	6,87m	0,57m	1,72m	3,44m
BM		09h02	05h38	00h56	3,35m	6,55m	0,55m	1,64m	3,28m
PM	58	14h40	06h53	01h08	9,90m	6,17m	0,51m	1,54m	3,09m
BM		21h33			3,73m				

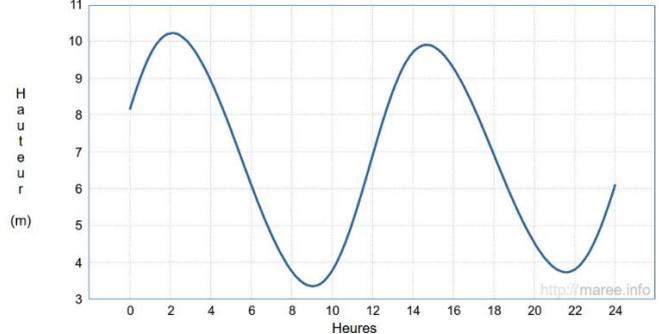
Horaires des marées à Saint-Malo - marégramme

Options



Horaires des marées à Saint-Malo - marégramme

Options



ANNEXE PARCOURS

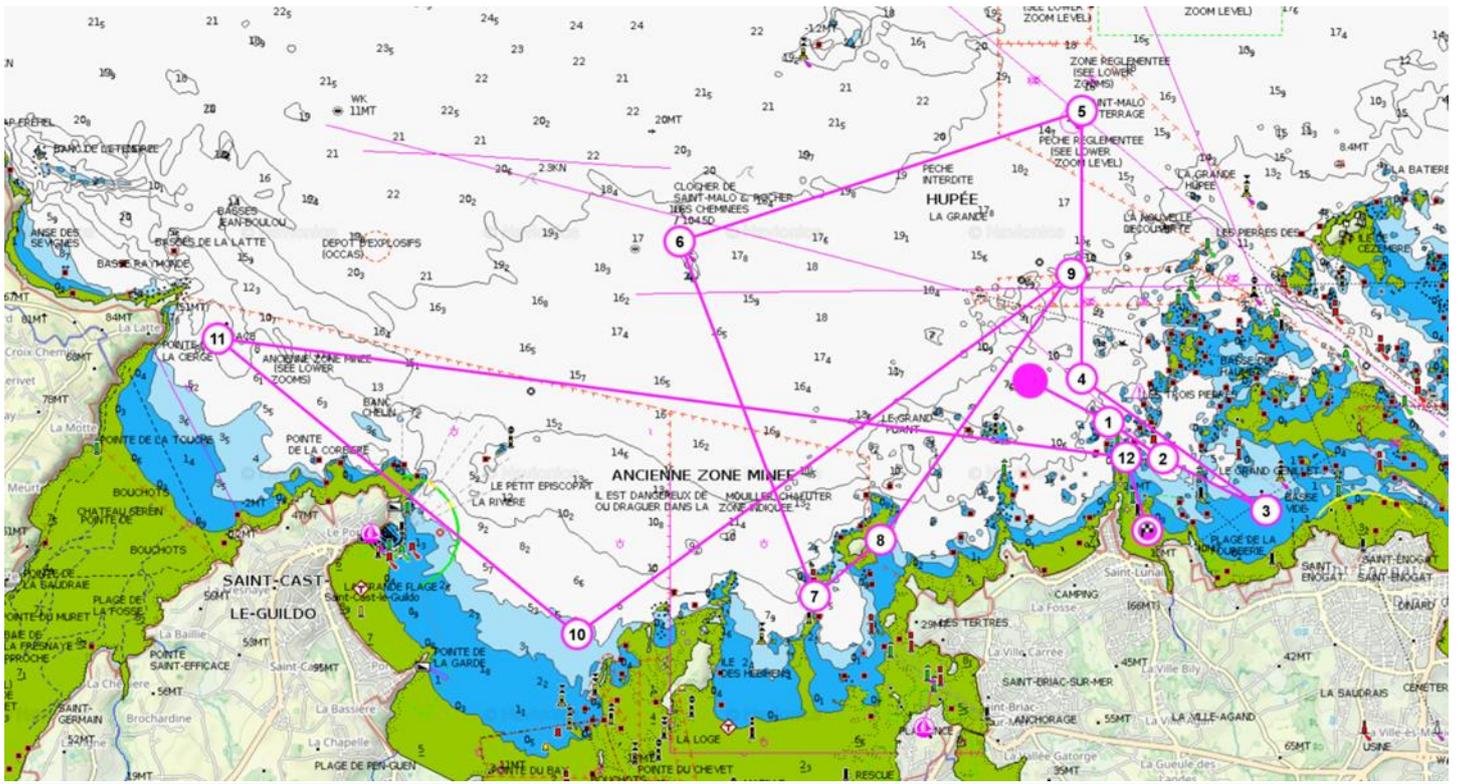
Aux marques comportant un astérisque (*),

- *il pourra y avoir une réduction de parcours selon l'article 13.3 des IC (pavillons « C », « O » ou « S »). Ainsi qu'un pointage officiel (pavillon « Z ») selon article 8.5 (iiii).*
- *Pour des raisons de sécurité, le comité de course se réserve la possibilité de demander, à une marque, à un (des) concurrent(s) attardé(s) d'abandonner la course soit en regagnant directement la ligne d'arrivée soit en étant pris en remorque.*

Cette décision peut intervenir au delà de 30 minutes après le passage, à cette marque, du 1^{er} concurrent de la série concernée. Un pavillon « K » sera hissé depuis l'un des bateaux Comité en charge de la sécurité. (CF art 24.3 des IC)

PARCOURS 1 « La Route de la Côte d'Emeraude » : 32 miles

(Le N° sera indiqué à l'arrière du bateau comité)



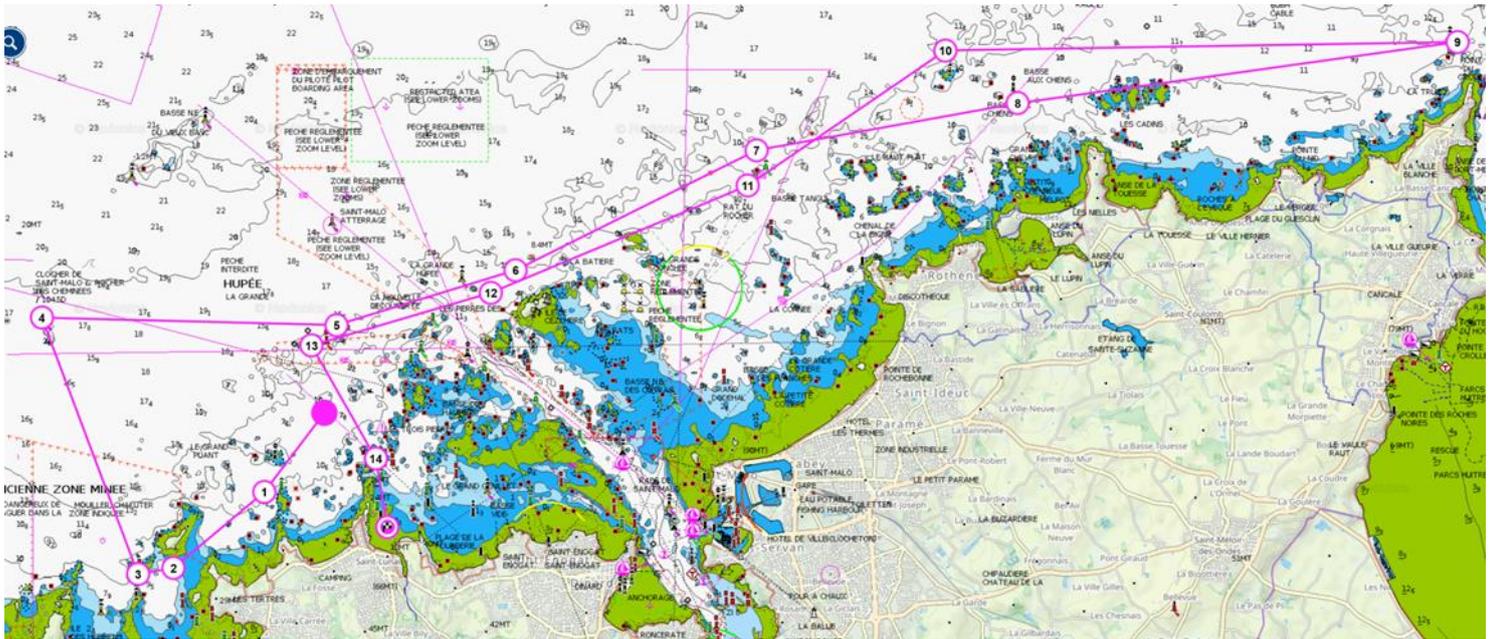
ZONE de DEPART : à l'est de Nerput au nord de la plage de Longchamp
Possible Bouée de dégagement suivant instructions du Bateau Comité

1. Laisser **La Moulière du Décollé** à tribord.
2. Laisser le **Petit Pot de beurre** à bâbord
3. Laisser **Le Diamant** à bâbord
4. Laisser le **Petit Pot de beurre** à tribord
5. Laisser **Atterrage Saint Malo** à bâbord
6. Laisser **Banchenou** à bâbord
7. Laisser la **bouée rouge Herflux** à bâbord
8. Laisser **l'île Agot** à bâbord
9. (*) **PORTE** constituée d'un Bateau à laisser à tribord et Buharats ouest à bâbord
Si le pavillon « O » est hissé à bord du bateau pointeur alors; aller directement à 12. Si le pavillon « C » est hissé, alors, rejoignez directement la ligne d'arrivée sans tenir compte du parcours. (cf art 13.3 des présentes IC)
10. (*) **PORTE** constituée d'un Bateau à laisser à Bâbord et une bouée jaune mouillée par l'organisation à Tribord dans le nord est de la plage de Pen-Guen (48°38,00 N 2°13,00 W)
Si le pavillon « O » est hissé à bord du bateau pointeur alors; aller directement à 12. Si le pavillon « C » est hissé, alors, rejoignez directement la ligne d'arrivée sans tenir compte du parcours. (cf art 13.3 des présentes IC)
11. (*) **PORTE** constituée d'un Bateau à laisser à Bâbord et de la marque Laplace à tribord
12. Laisser **La Moulière du Décollé** à Tribord

ZONE d'ARRIVEE : devant la Grande Plage de St Lunaire

PARCOURS 2 : 35 milles

(Le N° sera indiqué à l'arrière du bateau comité)



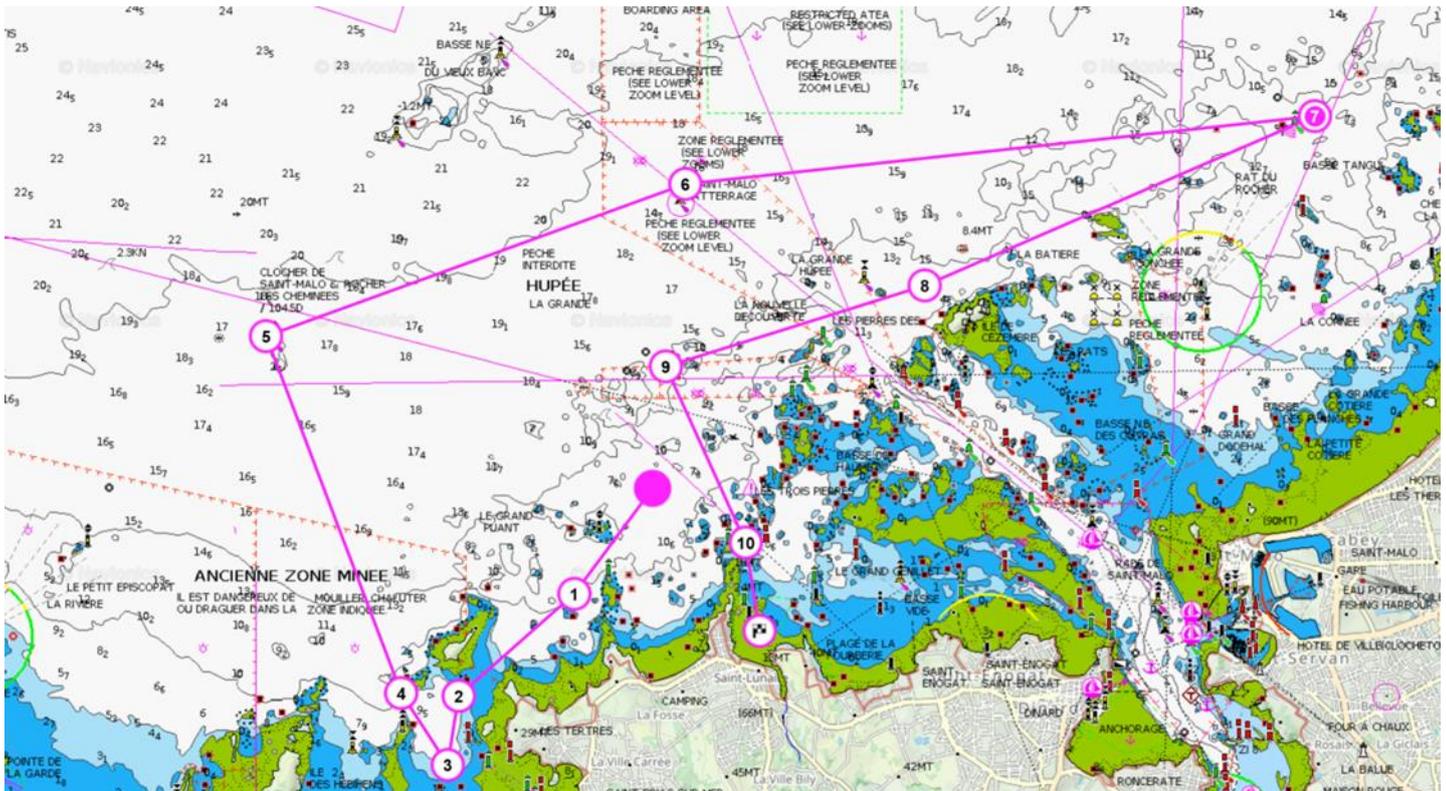
ZONE de DEPART : à l'est de Nerput au nord de la plage de Longchamp
Possible Bouée de dégagement suivant instructions du bateau comité.

1. Laisser le **Platier des Lardières** à Bâbord.
2. Laisser **l'Île Agot** à Tribord.
3. Laisser la **bouée rouge Herflux** à Tribord.
4. Laisser **Banchenou** à Tribord.
5. (*) **PORTE** constituée d'un Bateau à laisser à Bâbord et de la bouée Buharats Ouest à Tribord.
Si le pavillon « C » est hissé, alors, rejoindre directement la ligne d'arrivée sans tenir compte du parcours. (cf art 13.3 des présentes IC).
6. Laisser **Cézembre** à Tribord.
7. (*) **PORTE** constituée d'un Bateau à laisser à Bâbord et de la bouée St-Servantine à Tribord.
Si le pavillon « O » est hissé à bord du bateau pointeur alors; aller directement à 12. Si le pavillon « C » est hissé, alors, rejoindre directement la ligne d'arrivée sans tenir compte du parcours. (cf art 13.3 des présentes IC)
8. (*) Laisser la **Basse aux Chiens** à Bâbord
Si le pavillon « O » est hissé à bord du bateau pointeur alors; aller directement à 10
9. Laisser la **Grande Bunouze** à Bâbord
10. Laisser **Rochefort** à Bâbord
11. Laisser la bouée **St-Servantine** à Tribord.
12. Laisser l'île de **Cézembre** à Bâbord
13. Laisser **Buharats Ouest** à Bâbord
14. Laisser le **Petit Pot de Beurre** à Bâbord

ZONE d'ARRIVEE : devant la Grande Plage de St Lunaire

PARCOURS 3 : 21 milles

(Le N° sera indiqué à l'arrière du bateau comité)



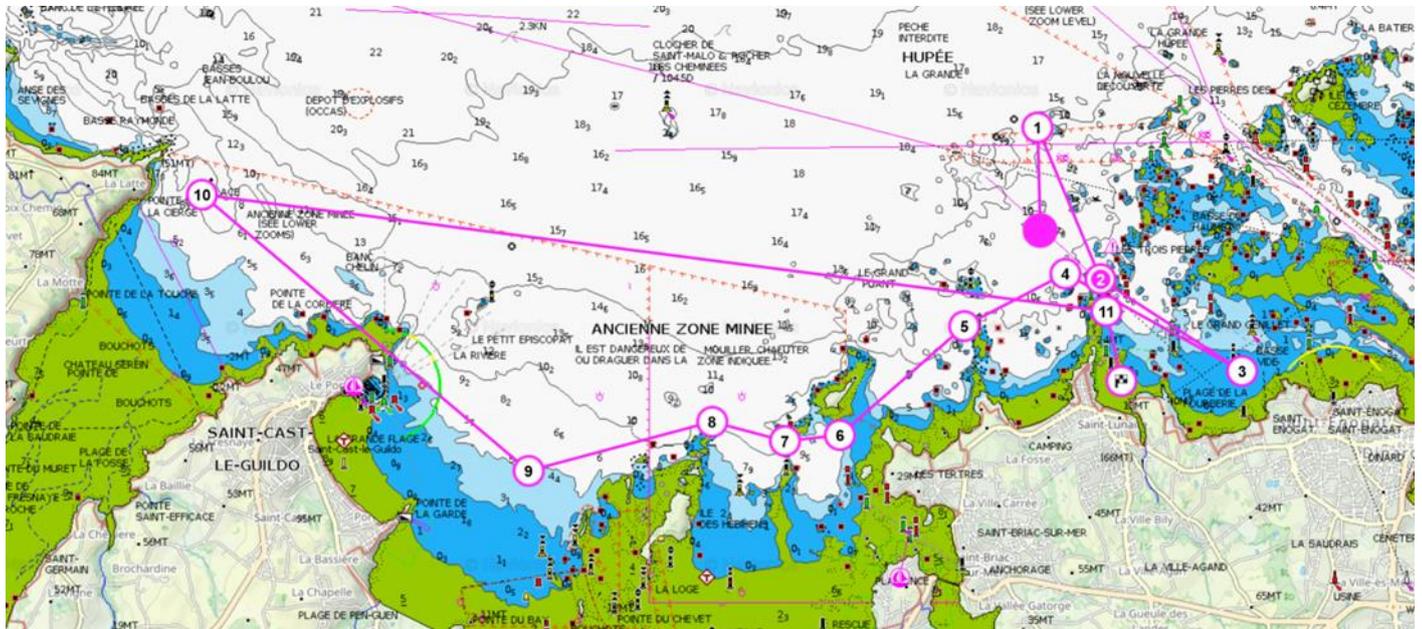
ZONE de DEPART : à l'est de Nerput au nord de la plage de Longchamp
Possible Bouée de dégagement suivant instructions du bateau comité.

1. Laisser le **platier des Lardières** à Bâbord
2. Laisser **l'île Agot** à Tribord
3. Laisser une **bouée jaune** dans l'Ouest de Banchot (48°37,5 N 2°09,50 W) à Tribord
4. Laisser la **bouée rouge Herflux** à Tribord
5. Laisser **Banchenou** à Tribord
6. (*) **PORTE** constituée d'un Bateau à laisser à Bâbord et Atterage à Tribord.
Si le pavillon « O » est hissé à bord du bateau pointeur alors; aller directement à 9 (cf art 13.3 des présentes IC)
7. Laisser **Saint Servantine** à Tribord
8. Laisser **Cézembre** à Bâbord
9. (*) Laisser **Buharats Ouest** à Bâbord
10. Laisser le **Petit Pot** à Bâbord

ZONE d'ARRIVEE : devant la Grande Plage de St Lunaire

PARCOURS 4 : 20 Milles*(Le N° sera indiqué à l'arrière du bateau comité)*

ZONE de DEPART : à l'est de Nerput au nord de la plage de Longchamp
Possible Bouée de dégagement suivant instructions du Bateau Comité.



1. Laisser **Buharats Ouest** à Tribord.
2. Laisser **Petit Pot de beurre** à Bâbord.
3. Laisser le **Diamant** à Tribord.
4. Laisser la **Moulière du Décollé** à Bâbord.
5. Laisser la **bouée verte du Platiers des Lardières** à Bâbord.
6. Laisser **l'Île Agot** à Tribord.
7. Laisser la **bouée rouge des Herflux** à Tribord.
8. Laisser **Les Haches « La Porte des Ebihens »** à Bâbord.
9. (*) **PORTE** constituée d'un Bateau à laisser à Bâbord et d'une bouée jaune à Tribord mouillés dans le Nord Est de la Plage de Pen-Guen (48°38,00 N 2°13,00 W)

Si le pavillon « O » est hissé à bord du bateau pointeur alors; aller directement à 12. (cf art 13.3 des présentes IC).

10. (*) Laisser **La Place** à Tribord. Passer dans **la porte** constituée d'un Bateau à laisser à Bâbord et de Laplace à tribord
11. Laisser la **Moulière du Décollé** à Tribord.

ZONE d'ARRIVEE : devant la Grande Plage de St Lunaire

PARCOURS 5 : PARCOURS DE SUBSTITUTION

(Le N° sera indiqué à l'arrière du bateau comité)

PARCOURS BANANE BÂBORD 1 Tour : départ - 1 - 2 - 3 - arrivée (au vent du Comité)

PARCOURS BANANE BÂBORD 2 Tours : départ - 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - 3 - arrivée (au vent du Comité)

Cap au vent et distance entre 1 et 3 indiqués sur la bateau comité

